Droit d'alerte suite aux incidents survenus lors d'une évacuation du site de Paganini le 13 octobre 2026

Paris le 19 octobre 2026

Le 13 octobre 2026, l'alarme incendie s'est déclenchée inopinément sur le site de Paganini qui en conséquence a dû être évacué.

Cette opération s'est avérée véritablement chaotique et a mis en lumière de graves dysfonctionnements matériels susceptibles de mettre en péril la sécurité des agent·es.

En effet, la porte d'accès PMR (le portillon) permettant l'évacuation, et qui doit théoriquement s'ouvrir en cas de déclenchement de l'alarme incendie est demeurée résolument close.

En conséquences, seul le tourniquet est resté fonctionnel contraignant les collègues à évacuer le site un par un, ce qui a fait longuement durer l'opération.

Ce n'est qu'au bout de longues minutes que la porte d'accès PMR a pu être débloquée par l'intervention d'un chef de service.

En cas de réel incendie, les dysfonctionnements maintes fois répétés sur ce site pourraient avoir des conséquences dramatiques en empêchant une évacuation rapide d'un site comptant un grand nombre d'agent.es et en compliquant l'intervention des pompiers.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que le dysfonctionnement de cette « sortie de secours » est problématique. Déjà, le droit d'alerte déposé le 27 juillet 2023, montrait les problèmes liés à ce système d'évacuation. Et alors que ce droit d'alerte est toujours en vigueur, nous ne pouvons que constater que les défaillances pointées alors, ainsi que le danger grave et imminent qu'il entraîne, ne sont toujours pas régler.

Pour rappel, aucuns des exercices d'évacuation, effectués depuis le droit d'alerte du 27 juillet 2023 n'a été concluant :

01/03/2024 : commentaires de l'exercice :
Tout le monde n'a pas évacué l'immeuble.....utilisation des ascenceurs...Des caisses remplies de boites archives se trouvent dans les circulations

19/12/2024 : évacuation suite à émanation de fumée : portique fermé et évacuation au compte goutte par le tourniquet.

14/05/2025 : commentaires de l'exercice :

Tout le monde n’a pas évacué l’immeuble.....il faut gagner en rapidité d’évacuation (6 minutes pour la totalité)

27/10/2025 : commentaires de l’exercice :
La mise en service du tourniquet se réalise par la clé du dispositif et non par le boitier vert...il faut gagner en rapidité d’évacuation (7 minutes pour la totalité)

01/04/2026 : en attente du rapport…

Il est à remarquer que le tourniquet de sortie en cas de secours n’a pu être testé de septembre 2023 à décembre 2024 (consigne Vigipirate), ce qui montre, qu’en dehors d’autres problèmes d’organisations, ce dernier a toujours dysfonctionné.

De plus, d’autres problèmes nous viennent des remontés des agents :

- Le comptage des agents sur le lieu de rassemblement aurait été fait « au doigt mouillé », d’autres agents évoque que ce comptage n’a pas été fait.

- Des agents sont restés tranquillement à la terrasse du 8 ème étage pendant l’alerte.

- Des portes coupe-feu (notamment celles du 2ème étage) sont restées ouvertes.

- La nouvelle doctrine de la DRFIP concernant les consignes d’évacuation semblent légères et déconnectées de la réalité : tout le monde qui doit être serre-file ou guide-file, ce qui suppose un minimum de connaissance : consignes simples d’évacuation mais aussi les chemins de fuite ou bien les lieux de repli pour les PMR ou personnes ne pouvant être évacuées. Visiblement, ces informations ne sont pas connues des agents, sachant en plus, que des agents extérieurs du site sont régulièrement présents.

Nous constatons donc que depuis le droit d’alerte du 27 juillet 2023, soit plus de 3 ans après, le problème de la sécurité des agents sur le site de Paganini demeure. Et cela est d’autant plus préoccupant que le site a été densifié au niveau des services et va continuer à l’être.

Nous attirons en outre votre attention sur le fait que depuis ce premier droit d’alerte, aucune, nous disons bien aucune évacuation ne s’est correctement déroulée sur ce site.

Enfin, dans le contexte actuel de tension sociale, nous ne pouvons exclure l’attaque de bâtiments publics nécessitant une évacuation immédiate et ordonnée.

En conséquence, afin de préserver la sécurité et la santé des agent·es qui ne peuvent plus être exposés à des risques de cette ampleur, nous vous demandons que toutes les mesures soient prises en urgence afin de remédier à ces failles de sécurité et de fermer le site jusqu’à disposer de l’assurance que tous les dispositifs de sécurité fonctionnent véritablement et parfaitement.

Bien cordialement,

Les membres de la formation spécialisée SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES.